



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dyslexie et dyspraxie

Question écrite n° 79942

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dispositifs concernant les dyslexiques. La dyslexie atteint 5 % à 10 % des enfants d'âge scolaire et des dispositifs ont été mis en place pour accompagner les élèves dans certains établissements scolaires mais les moyens ne seraient pas suffisants. Elle lui demande ce qui est prévu en termes de formation continue des enseignants accueillant au sein de leur classe des élèves souffrant de dyslexie et ce que compte faire le Gouvernement en matière de lutte contre la dyslexie tant en termes de méthode, que de moyens et de calendrier.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79942

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3731